

**Vice-Rectorat
de Nouvelle-
Calédonie**

**Inspection Pédagogique
du 2nd degré**

VR/IÉPR/ALB
n° 3211/2005-

Affaire suivie par
Annick LE BOURLOT
IA-IPR de lettres
Bureau 105
Téléphone
(687) 26 62 79
Fax
(687) 26 62 07
Mél.

ale-bourlot@ac-noumea.nc

**1 avenue des Frères
Carcopino
immeuble Flize
BP G4**

Nouméa le 25 juin 2007

A

Mesdames et Messieurs les Chefs
d'établissement des lycées publics et privés
De Nouvelle-Calédonie, Wallis & Futuna,
Port-Vila

Objet : la Charte des Travaux Personnels Encadrés

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint *La Charte des Travaux Personnels Encadrés* rédigée avec des correspondants pédagogiques et des professeurs référents.

Je vous saurais gré de remettre un exemplaire de cette charte à chacun des enseignants que vous avez impliqués dans les Travaux Personnels Encadrés de votre établissement.

En vous remerciant de votre précieuse coopération, je vous assure de mes sentiments les meilleurs.

L'Inspectrice d'Académie - Inspectrice Pédagogique Régionale de lettres

Annick LE BOURLOT